

# Combien vaut **VRAIMENT** votre vieille voiture

Ou

Comment j'ai appris par hasard que ma  
voiture avait été revendue  
**32 FOIS PLUS CHER**  
que le montant de ma reprise !

## AVERTISSEMENT

Cette fiche pratique n'a qu'un seul objectif : Vous donner des arguments pour négocier la reprise de votre vieille voiture, quels que soient son état, son kilométrage, son âge...

Certaines informations valent de l'or quand il s'agit de répondre à des gens prêts à tout pour se faire de l'argent sur votre dos.

Il n'est pas question de logique ni de valeur réelle. Nous parlerons ici simplement d'arguments mensongers, qui peuvent vous paraître recevables si vous ne connaissez pas les rouages du système.

Prenez le temps de réfléchir à cette histoire, et utilisez-la pour **NE PAS VOUS FAIRE AVOIR** et pour trouver des arguments en votre faveur lors de la négociation de la reprise de votre voiture !

## Le début de la fin

Tout a commencé suite au contrôle technique de ma voiture fin 2007.

Il s'agissait d'une 306 diesel, année 1993, 255 000 km au compteur, cabossée de partout.

La liste des défauts était tellement longue que la recopier prendrait trop de temps. En voici la copie :

**PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE**  
**DU VEHICULE AUTOMOBILE**

EXEMPLAIRE REMIS  
A L'USAGER

DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
26/11/2007	

RÉSULTATS DU CONTRÔLE : DÉFAUTS CONSTATÉS

**Défaute(s) à corriger avec obligation d'une contre visite**

1.1.1.1.3. FREIN DE SERVICE : DESEQUILIBRE IMPORTANT ( AR )

**Défaute(s) à corriger sans obligation d'une contre visite**

0.2.1.3.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : NON CONCORDANCE AVEC LA CARTE  
GRISE OU AUTRES DOCUMENTS PREVUS ART.9 (ARR. 18/06/91 MOD.)

0.2.2.2.2. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS:NON CONCORDANCE AVEC LA  
CARTE  
GRISE OU AUTRES DOCUMENTS PREVUS ART.9 (ARR. 18/06/91 MOD.)

1.2.4.1.1. FLEXIBLE DE FREIN : DETERIORATION MINEURE ( AVD AVG )

1.4.1.1.1. DISQUE DE FREIN : USURE PRONONCEE / DETERIORATION  
( AVD AVG )

1.4.4.1.1. PLAQUETTE DE FREIN : USURE PRONONCEE ( AVD AVG )

2.2.1.1.1. VOLANT DE DIRECTION : MAUVAIS ETAT

2.2.2.1.1. ANTIVOL DE DIRECTION : DETERIORATION

4.3.2.1.2. FEU INDICATEUR DE DIRECTION : DETERIORATION MINEURE ( AVD )

5.2.8.1.3. ARTICULATION DE TRAIN : JEU MINEUR ( AVD AVG )

5.3.1.1.1. ROUE : RESISTANCE ANORMALE A LA ROTATION ( ARG )

6.1.6.1.3. LONGERON EXTERIEUR, BAS DE CAISSE : DEFORMATION MINEURE  
( ARD )

6.2.1.1.1. PORTE LATERALE : DETERIORATION IMPORTANTE ( AVG )

6.2.1.2.1. PORTE LATERALE : MAUVAIS FONCTIONNEMENT ( AVD )

8.1.1.2.1. MOTEUR : DEFAUT D'ETANCHEITE

8.1.4.1.2. TRANSMISSION : JEU IMPORTANT ( AVG )

8.1.4.3.1. TRANSMISSION : SOUFFLET DEFECTUEUX ( AVG )

**Observation(s)**  
Numéro de frappe à froid effectif :  
Numéro de plaque constructeur effectif : ✓

**Document(s) présent(e)**  
- Carte Grise

Pas brillant, n'est-ce pas ?

D'autant moins brillant d'ailleurs qu'il fallait en plus changer la courroie de distribution, faire la vidange et bien sûr faire réparer ce frein à main défectueux (bloquant pour le contrôle technique)

Estimation de la facture : plus de 700 €

Avec le risque de frais supplémentaires à tout moment, vu l'état général du véhicule...

## **Un changement s'impose**

Finalement, la décision s'est imposée d'elle-même : J'avais BESOIN d'une nouvelle voiture !

Et là, 2 problèmes se posent :

1. Où acheter une voiture, sachant que mes connaissances en mécanique sont nulles et mes fonds très limités
2. Comment me débarrasser de l'ancienne auto, sachant que –au vu de son état-, il n'est pas question pour moi de la revendre « en direct » à un particulier sans avoir l'impression de l'escroquer

## **La bonne solution**

J'ai trouvé ! Je peux faire d'une pierre deux coups : Il suffit de m'adresser à des professionnels de l'occasion. Je pourrai acheter une voiture garantie et en même temps négocier la reprise de l'ancienne.

Direction les vendeurs de voitures d'occasion.  
(N'insistez pas, je ne donnerai pas de nom ! De toutes façons, ils sont tous pareils...)

## **La perle rare**

Ça y est ! Ma nouvelle voiture me tend les bras. Nous sommes d'accord sur les caractéristiques, sur le prix, sur le délai.

Reste à voir la reprise...

Et là, BADABOUM, je tombe de haut.

Le vendeur me propose ... 50 €...

...Manque me faire pleurer en me reparlant de l'état de la voiture, du prix que ça va lui coûter pour la faire détruire, que c'est vraiment pour me rendre service...

Mais le PIRE, c'est que je suis d'accord avec lui.

Si j'avais cru pouvoir la vendre, je l'aurai fait. Si je l'emmène à la casse, je devrai payer. Même les voleurs n'en ont pas voulu !

Alors d'accord. Va pour 50 €. Bien débarrassé.

## **Les voitures ont une vie après leur vie**

Pour moi, l'histoire était bel et bien finie. Mais c'est maintenant qu'elle va devenir intéressante pour VOUS !

Deux mois plus tard, je reçois un coup de téléphone d'une personne qui me dit être la nouvelle propriétaire de ma voiture.

Je tombe des nues et lui répond que ma vieille voiture est partie à la casse, que XXX Occasions me l'a repris 50 € pour la faire détruire.

Et bien, c'était FAUX !!!

En 2 mois, ma voiture avait déjà changé 2 fois de propriétaire, et traversé la France...

## **Voici ce que devient une voiture qui « part à la casse »**

**Voici les informations qui vont VOUS permettre de négocier la reprise de VOTRE voiture :**

Contrairement à ce qui va vous être dit, AUCUNE voiture ne sera détruite.

1. Le vendeur regroupe toutes les voitures qu'il a généreusement reprises en lots.
2. Ces lots sont vendus à des garages « au prix de gros ».
3. Le garage qui achète le lot fait le tri :
  - D'un côté, les voitures irrécupérables qui serviront à fournir des pièces de rechange.
  - De l'autre, les voitures « vendables » car en état de rouler. Celles-ci seront revendues à d'autres garages qui cherchent des véhicules d'occasion pour leurs clients.

Voilà comment ma voiture (dans l'état dont nous avons parlé plus haut) a été revendue à un particulier pour **1600 €** soit **32 fois PLUS CHER** que ce qu'elle m'a été « achetée »...

Et le pire dans tout ça, c'est qu'aucune des réparations (à part celle obligatoire ?) n'a été effectuée. Le soufflet de cardan n'a pas été changé, la portière pas décabossée, la voiture n'a même pas été nettoyée...

Alors, bien sûr, personne n'a obligé l'acheteur à l'acheter, mais c'est quand même un peu limite, non ?

Quand on va voir son garagiste et qu'il nous vend une voiture, on se dit qu'on peut lui faire confiance. Est-ce vraiment vrai ?

## Ce qu'il faut retenir

Gardez bien ces informations en tête au moment de la négociation de votre reprise :

Le vendeur gagne de l'argent sur la voiture qu'il vous vend, mais il gagne aussi de l'argent sur celle qu'il vous achète.

Ceci n'est pas un problème en soi, mais ça le devient s'il vous prend pour un pigeon (et je sais de quoi je parle !)

**Il est impératif de vous fixer un prix minimum pour la reprise de votre auto, QUEL QUE SOIT SON ÉTAT.** A partir de là, ne lâchez rien ! Ne vous posez pas de question, ne vous sentez pas coupable ou sur la défensive !

Et ce prix NE DOIT PAS ÊTRE RIDICULE.

50 € est un prix ridicule.

Souvenez vous : ma voiture a été revendue 32 FOIS PLUS CHER que ce qu'elle m'a été payée.

Évidemment, il n'y a aucune chance pour qu'on vous reprenne la votre 1600 €, mais même si c'est 300 ou 400 € grâce aux informations que vous venez de lire, c'est 6 ou 8 fois plus que ce que vous auriez pu avoir.

Pas si mal, non ?